

COMMUNIQUÉ

COLLECTIF NATIONAL DES ETUDIANTS DES UNIVERSITES ET INSTITUTS PUBLICS DE GUINEE, revendique leur droit à travers un (communiqué)

Suite à une série d'arrestations arbitraires d'étudiants depuis le début de ce mouvement de revendications face à l'application soudaine de la réglementation des études de l'arrêté N2019/6854/MERS/CAB du 31 Décembre 2019 sur les étudiants sortants ou déjà en cours de leur cursus universitaire, nullement informés dans les universités de son existence, et en plus de sa forte application à notre système de notation, le bilan est le suivant :

Université Julius Nyerere de Kankan (UJNK), le 18 juillet 2022: 172 étudiants arrêtés, dont 69 filles.

Université Générale Lansana Conté de Conakry (UGLC-SC), le 27 avril 2024 : seize (16) étudiants arrêtés, dont 2 filles.

Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), le 07 mars 2024: douze (12) étudiants arrêtés, dont 3 filles.

Institut Supérieur des Sciences et de l'Éducation de Guinée (ISSEG), le 07 mars 2024: un (1) étudiant arrêté.

Il est important de rappeler que la plupart de ces arrestations sont effectuées dans les enceintes de nos universités et les étudiants sont ensuite libérés sous des engagements judiciaires dans le seul but de maintenir les étudiants guinéens dans un silence total face à l'injustice que nous subissons. Le Collectif National, dans son rôle régalien d'assurer la défense de l'intérêt supérieur des étudiants guinéens, en complicité avec les bureaux décentralisés des étudiants et plusieurs autres structures estudiantines, décide :

"L'arrêt des cours dans toutes les universités et instituts publics de Guinée à partir du mardi 30 avril 2024, sur l'ensemble du territoire national, pendant 48 heures." Si rien n'est fait durant ces deux jours, nous serons plus exigeants dans nos prochains communiqués, tout en respectant les règles et lois qui régissent le bon fonctionnement de notre chère Nation.

Nous demandons à tous les étudiants et étudiantes guinéens des institutions d'enseignement supérieur publics de Guinée de bien vouloir observer cette décision pour sauver les carrières post-universitaires de milliers d'autres étudiants guinéens à travers nos différentes institutions d'enseignement. Notre dénominateur commun reste et demeure l'étudiant guinéen. Nous devons être unis et solidaires pour combattre les lois injustes qui compromettent notre carrière post-universitaire et celle de la Nation.

Fait à Conakry, le 29 avril 2024

Le Bureau Exécutif National